

La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées

Outils de gestion et de planification



2.2.2 - Fiche M1 Mise en place de panneaux d'affichage

mise à jour: 11/04/2013



[Fiche M1 Mise en place de panneaux d'affichage](#)

Disposition de panneaux à des endroits stratégiques du site, récapitulant la réglementation générale et celle en vigueur relative aux pratiques de la pêche de loisir, notamment de pêche à pied.

<p>Pêche à pied à Chausey</p> <p>en Août la pêche des espèces suivantes est interdite</p> <ul style="list-style-type: none">- praire- amande de mer- huître plate et huître creuse- ormeaux- coquille Saint Jacques <p>D'après l'Arrêté n°10/2010 du 4 février 2010 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied, à la nage ou sous-marine dans le département de la Manche</p> <p>Affichette saisonnière Source : SyMEL</p> <p>Type de mesure</p> <p>Communication – Sensibilisation</p> <p>Charte pêche de loisir</p> <p>Mesure en lien avec les engagements de la Charte nationale suivants :</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Lutter contre la méconnaissance de la réglementation, notamment le non respect des tailles minimales de capture, rappeler les règles de bonnes pratiques de la pêche à pied.✓ Sensibiliser et informer le public pour faciliter le travail de surveillance. <p>Il est préférable d'installer les panneaux avant la saison estivale et avant la première période de pic de fréquentation, afin d'anticiper l'arrivée des premiers estivants.</p> <p>Pour des affichettes (format papier plastifié), mises en place dans les navettes de transport de passagers par exemple, elles sont actualisées en fonction des dates d'ouverture de pêche des espèces.</p> <ul style="list-style-type: none">• Mairies• Associations de pêcheurs plaisanciers• Structures éducatives locales (collège, etc.)• DREAL (validation de maquette)• Sociétés de transport (navettes bateau)
---	---



Gestion de
la ressource



Lutte contre la
fraude



Échanges entre
l'administration et les
pêcheurs de loisir

AMP ayant réalisé ce suivi

• DPM Chausey

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'ATEN